

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 19 septembre 2022 à 19h, devant public, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents: Madame le maire
 Nathalie Ross
 Messieurs les conseillers
 Hervé Gaudreault
 Martin Simard
 François Maltais
 Luc Gilbert

Est absent : Monsieur le conseiller
 Jean-Sébastien Naud

Siège #3 : Vacant

Est également présente : M^{me} Magali Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ⁽⁴¹³⁴⁾
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2022; ⁽⁴¹³⁵⁾
4. DOSSIER DE LA MAIRIE
 - 4.1. Compte-rendu des activités du dernier mois;
 - 4.2. Suivi des grands dossiers;
 - 4.3. Prochaine séance;
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE;
7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
 - 7.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois d'août 2022; ⁽⁴¹³⁶⁾
 - 7.2. Dépôt de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois d'août 2022; ⁽⁴¹³⁷⁾
 - 7.3. Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles du mois d'août 2022; ⁽⁴¹³⁸⁾
8. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :
 - 8.1. Déneigement des rues de la municipalité pour 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 - adjudication de contrat; ⁽⁴¹³⁹⁾
9. DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT :
 - 9.1. Adoption du second projet de règlement no. 2022-170 modifiant le Règlement no. 2010-052 relatif à la construction afin d'ajouter le sous-article 3.4.5 Qualité des Matériaux Exigés (Dossier sur les qualités des matériaux des branchements d'égout et d'aqueduc); ⁽⁴¹⁴⁰⁾
 - 9.2. Nomination d'un nouveau membre sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU); ⁽⁴¹⁴¹⁾
10. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR;

11. DOSSIERS SALLE DE QUILLES;
 12. DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT;
 13. DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE :
 - 13.1. Réaménagement Salle bleue et achat d'équipement de loisirs;
(4142)
 - 13.2. Défi rallye sur la Côte; (4143)
 14. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE;
 15. DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉS :
 - 15.1. Bottin du Club des Lions 2022-2023; (4144)
 16. CORRESPONDANCE;
 17. SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS;
 18. SUJETS DIVERS;
 19. PÉRIODE DE QUESTIONS;
 20. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

22-09-4134

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le point « Sujets divers » soit maintenu ouvert.

22-09-4135

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2022, dont copie a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

Compte-rendu des activités du dernier mois

Le maire fait un compte-rendu des activités du dernier mois.

Suivi des grands dossiers

Le maire fait un suivi des grands dossiers.

Prochaine séance

Séance ordinaire 17 octobre 2022 à 19 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Suivis.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

22-09-4136

Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois d'août 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 229 997,22 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'août 2022:

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 229 997,22 \$.

22-09-4137

Dépôt de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois d'août 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général du Camping Bon-Désir des Bergeronnes pour une somme totalisant 54 208,96 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'août 2022:

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 54 208,96 \$.

22-09-4138

Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles du mois d'août 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 2 056.15 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'août 2022 :

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 2 056.15 \$.

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

22-09-4139

Déneigement des rues de la municipalité pour 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 - adjudication de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allée en appel d'offres pour les services de déneigement des rues de la municipalité pour 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a analysé la conformité des soumissions reçues dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres mentionnait la possibilité de prolonger le contrat de 2 années supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT TAXÉ 3 ANS 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025	MONTANT TAXÉ 2 ANS SUPPLÉMENTAIRES 2025-2026, 2026-2027
Transport Éric Lessard	689 850.00 \$, taxes incluses	459 900.00 \$, taxes incluses
Transport Larouche	459 232.28 \$, taxes incluses	316 960.32 \$, taxes incluses

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité adjuge le contrat de déneigement à l'entreprise Transport Larouche des Bergeronnes au montant de 459 232.28 \$ (taxes comprises) pour 3 ans, soit pour les années 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et au montant de 316 960.32 \$ (taxes comprises) pour les deux années subséquentes (2025-2026 et 2026-2027);

QUE le conseil devra statuer quant à l'ajout de 2 années supplémentaires au contrat, soit pour les années 2025-2026, 2026-2027, lors d'une séance ultérieure;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat avec l'entrepreneur;

QUE les deniers soient appropriés à même le budget prévu pour le déneigement des rues municipales.

DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

22-09-4140

Adoption du second projet de règlement no. 2022-170 modifiant le Règlement no. 2010-052 relatif à la construction afin d'ajouter le sous-article 3.4.5 Qualité des Matériaux Exigés (Dossier sur les qualités des matériaux des branchements d'égout et d'aqueduc)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale peut, par règlement, modifier son règlement de construction afin de répondre aux réalités d'aménagement, de protection de l'environnement et de développement de son territoire, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et le REAFIE (Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 22 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 22 août 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le second projet de règlement no. 2022-170 soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

RÈGLEMENT NO. 2022-170

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION ADOPTÉ SOUS
LE NUMÉRO 2010-052 AFIN
D'AJOUTER LE SOUS ARTICLE
3.4.5 SPÉCIFICATION DE
QUALITÉ DES MATÉRIAUX
EXIGÉS

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Ajouter le sous article 3.4.5 Spécification de qualité des matériaux exigés

ARTICLE 3.

Que soit utilisé pour tous les nouveaux branchements, connections et réfections de réseaux privés et municipaux sur le territoire de la municipalité des Bergeronnes :

- Tuyau pluvial vert DR35 SDR avec joint de caoutchout (minimum de 4 pouces);
- Tuyau d'égout DR-28 SDR avec joint d'étanchéité de caoutchouc (minimum de 4 pouces);
- Tuyau d'aqueduc D'EAU POTABLE EN cuivre mou de type K $\frac{3}{4}$ de pouces minimum et/ou Plastique bleu 904MD PEX SDR9 (CTS) $\frac{3}{4}$ pouce minimum de 160 psi.

ARTICLE 4.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

22-09-4141

Nomination d'un nouveau membre sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit combler le siège vacant sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil nomme M. Pierre Brousseau comme nouveau membre du comité consultatif d'urbanisme.

DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR

Suivi des responsables de service.

DOSSIERS SALLE DE QUILLES

Suivi des responsables de service.

DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

Suivi des responsables de service.

DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

22-09-4142

Réaménagement de la Salle bleue et achat d'équipement de loisirs

CONSIDÉRANT QUE le conseil a choisi de mettre l'emphase sur les loisirs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite implanter une programmation ponctuelle d'activités (yoga, danse, art dramatique, atelier, Qi-Gong, etc.) offertes par des professionnels et ce, à la disposition de tous;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se doter du matériel nécessaire pour concrétiser ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est en faveur d'un projet de réaménagement d'une partie de l'Édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activités physiques et de plein air (PAFILR) couvre 70 % des frais de matériel et d'aménagement d'infrastructures ayant un lien avec les activités physiques;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault

APPUYÉ PAR M. Martin Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité dépose une demande au PAFILR pour l'obtention d'une subvention au montant de 4 938.71 \$ équivalant à 70 % du montant total du projet;

QUE la contribution du promoteur de 30 %, équivalant à un montant de 2 169.51 \$ (taxes en sus), est conditionnelle à la confirmation de la subvention du PAFILR;

QUE Mme Magali Lavigne soit désignée pour être la signataire des documents relatifs à la demande de subvention.

22-09-4143

Défi rallye sur la Côte

CONSIDÉRANT QUE Le Rallye sur la Côte est une activité de promotion de saines habitudes de vie s'adressant aux milieux de travail.

CONSIDÉRANT QU'il vise notamment à intégrer un mode de vie physiquement actif dans notre quotidien, à consommer plus de légumes et de fruits, à favoriser l'eau comme breuvage et à adopter de saines habitudes de vie (sommeil, santé dentaire, temps écran, etc.);

CONSIDÉRANT QU'il propose à l'ensemble du personnel de parcourir virtuellement la Côte-Nord, en équipe de quatre, pendant six semaines;

CONSIDÉRANT QUE Le Rallye sur la Côte est une initiative de la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord suite à une idée originale du regroupement des diététistes et nutritionnistes de la Côte-Nord, qui s'est concrétisée en 2009, avec la collaboration de Kino-Québec et de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil alloue un montant de 100 \$ pour organiser le Défi Rallye sur la Côte.

DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE

Aucune demande.

DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉS

22-09-4144

Bottin du Club des Lions 2022-2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil renouvelle la publicité de la Municipalité au bottin du Club des Lions 2022-2023 au montant de 50 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance avec lecture.

SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS

SUJETS DIVERS

Aucun point ajouté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le maire déclare la réunion close à 20 h 06.

(Signé) _____
Nathalie Ross, maire

(Signé) _____
Magali Lavigne
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.